



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Affaire suivie par : M. VILLARD / B. BRASSART

Tél : 04.50.33.60.00 - permanences téléphoniques les mardis et jeudis (9h - 11h)

Mél : pref-armes@haute-savoie.gouv.fr

Ref : création de compte détenteur SIA

**Cabinet
Direction des sécurités
Bureau des polices administratives**

Anancy, le - 4 SEP. 2024

Madame, Monsieur,

Afin de moderniser, sécuriser et simplifier l'encadrement de l'acquisition et de la détention des armes à feu sur notre territoire, le Système d'information sur les armes (SIA) est déployé progressivement. En outre, les chasseurs y ont ainsi accès depuis le 8 février 2022.

Le SIA garantit l'identification et la traçabilité des armes et facilite l'ensemble des démarches liées à leur acquisition et à leur détention. Tous les chasseurs détenteurs d'armes devront avoir créé un compte personnel dans le SIA avant le 31 décembre 2024 pour conserver leur droit à acquérir, détenir et vendre des armes.

En tant que détenteur d'armes à feu, vous avez donc l'obligation de créer un compte dans le SIA avant le 31 décembre 2024.

Dès ce compte créé, vous accéderez à votre râtelier numérique (liste de vos armes) que vous aurez la possibilité de mettre à jour. Vous pourrez également procéder à distance à différentes démarches, en liaison avec le pôle armes de la préfecture.

La création d'un compte ne demande que quelques minutes et la procédure est accessible à cette adresse : <https://sia.interieur.gouv.fr/>

Si vous rencontrez des difficultés, vous avez la possibilité de contacter mes services :

- à l'occasion des permanences téléphoniques du pôle armes, les mardis et jeudis de 9h00 à 11h00 – en appelant le 04.50.33.60.00 ;
- par courriel à l'adresse électronique suivante : pref-74-sia@haute-savoie.gouv.fr.

Vous avez également la possibilité de :

- vous faire accompagner par votre fédération départementale, votre association de chasse ainsi que par votre armurier, qui sont des partenaires privilégiés de l'administration ;
- vous rendre dans un des points d'accueil numériques du département (préfecture à Anancy ou la sous-préfecture de Thonon-les-Bains), ainsi que dans les structures France Services du département, où vous pourrez vous faire aider en cas de difficulté de création de compte liée à l'absence de matériel informatique, de connexion internet ou d'habitude d'usage de l'outil numérique.

Enfin, vous trouverez l'ensemble des informations utiles concernant la création de votre compte au verso de ce courrier.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet,
La directrice de cabinet



Emmanuelle PLANTIER-LEMARCHAND